

PROCES –VERBAL

Séance du 12 mai 2025

L'An deux mil vingt cinq, le douze mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme GRIMAUX Brigitte	Mme SZAREK France	

Absent(s) excusé(s) : Mr **BURLAT** Julien, Mme **GRIFFON** Brigitte

Secrétaire(s) de séance : Mr **DEVAUX** Maxime

Signature des derniers PVs :

Le PV de la séance des 10 et 15 avril 2025 ont été signés par le Maire et le secretaire de séance.

1- Décision modificative du Budget Principal 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires de la section d'investissement et de fonctionnement ne permettent pas de payer la dernière facture de l'aménagement du lotissement « La Cranière ». Un virement entre les deux budgets est nécessaire afin de pouvoir honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2025				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
276351	GFP de rattachement	Réelle	0,00 €	- 27 820,00 €
204182	Bâtiments et installations	Réelle	- 27 820,00 €	0,00 €
TOTAL			- 27 820,00 €	- 27 820,00 €

2- Décision modificative du Budget Annexe 2025 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits budgétaires de la section d'investissement et de fonctionnement ne permettent pas de payer la dernière facture de l'aménagement du lotissement « La Cranière ». Un virement entre les deux budgets est nécessaire afin de pouvoir honorer cette dépense.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

De procéder à la modification du budget comme suit :

BUDGET ANNEXE 2025				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
168751	GFP de rattachement	Réelle	- 27 820,00 €	0,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux	Réelle	+ 27 820,00 €	0,00 €
7133	Variation en cours de production	Ordre	0,00 €	+ 27 820,00 €
3355	Travaux en cours	Ordre	+ 27 820,00 €	0,00 €
TOTAL			+ 27 820,00 €	+ 27 820,00 €

3- Vente des lots du lotissement « La Cranière » et approbation du cahier des charges :

Vu la délibération n°01-030523 acceptant le projet présenté par la Société VERDI,

Vu le permis d'aménager n° PA080701230001 du lotissement « La Cranière » délivré en date du 21/03/2024,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,

Vu la délibération n°06-211024 fixant le prix de vente des lots du lotissement « La Cranière »,

Vu le cahier des charges pour ledit lotissement ci-annexé,

Considérant les ventes de terrain à intervenir, et dans le cadre de la commercialisation des terrains du lotissement "La Cranière", la commune se doit de poser des critères d'éligibilité à la vente des terrains ainsi que des clauses d'accès au bien pour les acquéreurs.

Considérant la première vente à intervenir au profit de Madame Andréa ZEROUALI,

Un projet de cahier des charges, dont copie ci-annexée, est présenté pour approbation. Il s'agit d'un document contractuel qui définit les droits et obligations vis-à-vis des propriétaires des terrains composant le lotissement. Il est illimité dans le temps.

Après avoir entendu le Maire et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cahier des charges présenté en annexe,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder au dépôt desdites pièces en l'étude de Me DEVILLERS, notaire à PERONNE.

Questions diverses :

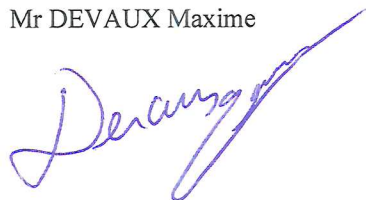
Lotissement « La Cranière » : Il a été proposé à Monsieur le Maire qu'un drone filme le lotissement et son environnement, prestation gratuite, et compensée par la remise de tickets gratuits pour les enfants de l'entreprise lors de la fête du village.

Les talus : Lors du nettoyage par les agents communaux, le bras du tracteur a été endommagé. Monsieur le Maire propose de bâcher le talus, ainsi le débroussaillage ne serait plus nécessaire.

Achat d'une remorque : Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire l'achat d'une remorque, pour faciliter le travail des agents communaux lors des travaux de débroussaillage.

La séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance
Mr DEVAUX Maxime



Le Maire
Joël BELLARD

